

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 7 NOVEMBRE 2024 - AIGLE - SALLE DE L'AIGLON

Président : M. Jean-François CROSET
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateur : M. Cyril ZOLLER
Huissier : M. Laurent RISSE

Il est 19h30, **M. le Président Jean-François CROSET** ouvre la 26ème séance de la législature 2021-2026, 6ème de l'année 2024. Il salue M. le Syndic, la Municipalité, les membres du Conseil communal, la presse, ainsi que le public présent. En préambule, il remercie pour tout ce que cette Assemblée lui a apporté durant son hospitalisation de 2 mois et 18 jours aux soins intensifs de Rennaz. Bien que cette période ait été difficile, il a été profondément ému par chaque message de soutien. Avec émotion, il est applaudi chaleureusement.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de **54 Conseillers** (15 excusés – 1 absent). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a pas de demande de modification, l'ordre du jour se présente comme suit :

1.1 Appel

1.2 Approbation de l'ordre du jour

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2024

1.4 Communications du Président

1.5 Communications de la Municipalité

1.6 Communications des délégués des Conseils des Associations intercommunales

2. Motion(s) déposée(s)

2.1 Motion de M. Jacques VACHERON (PLR) demandant la révision du règlement communal sur les terrasses (en vigueur depuis 2010)

3. Postulat(s) déposé(s)

3.1 Postulat de M. Bernard BOREL (les Verts) intitulé « Patrimoine financier : est-il raisonnable de mettre tous les œufs dans le même panier ? »

4. Interpellations déposées

4.1 Interpellation de Mme Denise LATTION (PLR) intitulée : « Réfection de la piscine extérieure et le projet de piscine couverte, où en sommes-nous ? »

4.2 Interpellation de M. Johann BELLWALD (les Verts) intitulée : « Réaménagement des alentours de l'Hôtel de Ville et de la place du Marché : Allons de l'avant ! »

4.3 Interpellation de M. Alexandre FAVRE (PLR) intitulée : « Dépôt nocturne des poubelles »

4.4 Interpellation de M. Alexandre FAVRE (PLR) intitulée : « Eventuel report du deal de rue »

4.5 Interpellation de M. Philippe BELLWALD (EA) intitulée : « Vélospot »

Interpellation de M. Philippe BELLWALD (EA) intitulée : « Augmentation de la taxe communale sur l'électricité ? »

5. Réponses aux interpellations, postulats et motions

5.1 Point de situation général sur les interventions en attente par la Municipalité

6. Propositions individuelles

À l'unanimité des membres présents, cet ordre du jour **est accepté**.

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

M. le Président ouvre la discussion :

M. Philippe **BELLWALD** (EA) souhaite apporter la correction suivante :

En page 8, 7ème ligne de son intervention, il faut lire : « Aucune mention n'est faite d'un montant **d'arrhes** ».

Mme Anny **HERTIG** (EA) souhaite apporter la correction suivante :

En page 19, 2ème paragraphe de son intervention, il faut lire à deux reprises le mot « **marbre** » et non « marque »

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune autre intervention, M. le Président le soumet à l'approbation du Législatif **qui l'accepte à l'unanimité** des membres présents.

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Démission

M. Pierre-Yves BRELAZ (PLR)

Le courrier (annexe 1) du démissionnaire est lu au Plénum. En signe de reconnaissance pour ses 16 années comme Conseillers communal, il est applaudi par l'Assemblée.

Courriers

M. le Président donne ensuite connaissance à l'Assemblée des courriers qui lui ont été adressés :

- | Changement à la présidence du PLR d'Aigle (annexe 2)
- | Courrier de l'Association de défense des intérêts des habitants du quartier du Petit-Chêne et Grand-Chêne. Ce courrier adressé à M. Jean-François CROSET, est transmis à la Municipalité, à qui la compétence revient.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Fabrice COTTIER, Municipal :

Affaire du Moulin Neuf : pour faire suite aux différents articles parus dans les médias ces derniers jours concernant l'immeuble du Moulin Neuf, la Municipalité souhaite vous communiquer quelques précisions :

La Municipalité a comme seul objectif de veiller à la sécurité des locataires du Moulin Neuf et des riverains aux alentours car celle-ci n'est plus assurée depuis de trop nombreuses années concernant les risques d'incendie, car le propriétaire repousse continuellement les travaux de mise aux normes. Suite à une confirmation formelle de la CDAP, une visite des lieux a eu le 31 octobre dernier entre le propriétaire, un expert ECA et les autorités afin de constater les travaux qui ont été exigés. Nous pouvons déjà vous dire qu'il reste encore des travaux à effectuer. Dès lors, une procédure juridique est en cours et un rapport de visite leur a été adressé. La justice décidera de l'issue de ce bâtiment à la suite de ce dit rapport. Il n'y a, par contre et pour rassurer les locataires de l'immeuble, pas lieu de fermer immédiatement l'établissement. Affaire à suivre.

Divers locaux à louer dans nos bâtiments communaux : pour votre information la Municipalité va mettre au concours par le biais de petites annonces diverses surfaces à louer dans nos bâtiments communaux, il s'agit de :

- | Dans le bâtiment du Battoir, au chemin de la Planchette 1, une surface de bureau de 60 m2, occupés auparavant par les assurances sociales
- | Dans le bâtiment du Bec d'Aigle, une surface commerciale de 276 m2, occupés auparavant par Chablais Region, qui retourne dans le bâtiment administratif communal
- | À l'Hôtel de Ville, une surface commerciale de 15 m2 occupées par l'ancien kiosque
- | À l'Hôtel de Ville, une nouvelle surface commerciale de 96 m2, occupée auparavant par les garages des véhicules de police

De plus, le Bar 118 devrait pouvoir rouvrir ses portes avec un nouveau gérant dès avril 2025. Celui-ci souhaitant faire de la petite restauration, la Municipalité a décidé d'intégrer dans le préavis de rénovation de l'Hôtel de Ville un investissement pour la création et l'aménagement d'une cuisine fonctionnelle et

règlementaire en lieu et place de la salle conférence du 118. Toutefois cet investissement sera totalement amorti sur une durée de 10 ans par le biais d'une augmentation de loyer reporté sur le locataire.

M. Stéphane MONTANGERO, Municipal :

Label ville verte : la Municipalité donne rendez-vous le mardi 19 novembre 2024, à 18h00, au cinéma Cosmopolis pour une soirée festive avec la remise du label « Ville Verte ». Après une partie officielle, un film (More than Honey) sera projeté, le tout sera suivi d'un apéritif.

Article 24Heures sur les tarifs d'électricité : le 23 septembre dernier, un article paru dans le journal 24Heures laissait entendre une hausse massive des coûts de l'électricité à Aigle. Cet article a fortement interloqué la Municipalité, aucun changement n'ayant été opéré ces dernières années.

- | 1.92 ct de taxe / kWh en 2021, 2022 et 2023
- | 0.62 ct de taxe / kWh en 2024 (donnée erronée ??)
- | 1.92 ct de taxe / kWh en 2025

Le lendemain, elle a investigué auprès de l'ElCom, qui publie les données et qui lui a indiqué qu'il fallait s'adresser au gestionnaire de réseau, soit Romande Energie, ce qui fut fait immédiatement. Puis elle a effectué quelques relances jusqu'au 28 octobre et une nouvelle piqûre de rappel pour que Romande Energie confirme enfin l'erreur :

« Oui, je vous confirme qu'il y avait bel et bien eu une erreur lors du téléchargement des données sur le site de l'ElCom, merci de nous l'avoir fait remarquer. Le fichier d'origine était correct, ce n'est pas une erreur de saisie, mais en se téléchargeant, plusieurs redevances communales se sont décalées. Le site ElCom avait quelques problèmes de jeunesse en 2023. Mais ils nous ont réouvert le dossier et tout est corrigé ».

Le 29 octobre, la Municipalité d'Aigle communique ce qui suit aux médias :

« Les tarifs de l'électricité à Aigle ne vont pas tripler en 2025, contrairement à ce que l'on a pu lire dans la presse.

La Municipalité d'Aigle tient à rectifier ce qui a été annoncé dans un article de 24Heures, paru en date du 23 septembre 2024, selon lequel le tarif de l'électricité à Aigle allait connaître une augmentation de 2,3 % l'année prochaine. Quelque peu surprise par ce résultat, la Commune d'Aigle a procédé à diverses vérifications auprès de Romande Energie, son gestionnaire de réseau de distribution, ainsi qu'auprès de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) : une erreur de téléchargement de données s'est produite entre ces deux entités lors de l'établissement du comparatif pour les communes, laissant conclure à un triplement des taxes par kWh pour un appartement de 4 pièces à Aigle en 2025. Or ni les taxes et émoluments fédéraux, ni les taxes et émoluments cantonaux, ni les taxes communales n'ont changé depuis 2021 à Aigle. Par conséquent, le montant de 1,92 centime par kWh, perçu en 2024, restera le même en 2025 ».

Animations centre-ville fin d'année : l'opération « décembre en fête » sera réitérée, dans une version augmentée. Elle est mise sur pied par la Commune avec l'aide d'Aigle Cité, de l'ATALC et de quelques personnes bénévoles, et aura lieu chaque vendredi et samedi du mois de décembre, jusqu'à Noël, soient les 6 et 7, 13 et 14, 20 et 21 décembre. Il y aura à boire et à manger, sous forme de petite restauration, une tente sera montée pour protéger des intempéries, ambiance de Noël garantie. Il y aura aussi un nouveau mapping de Camille Scherrer, tout le mois de décembre, sur la façade du bâtiment Graffenried. Enfin, le 12 décembre dès 17h00 aura lieu le lancement officiel d'Aigle, Ville du goût 2025, avec un quart d'heure des vigneron largement augmenté.

M. Grégory DEVAUD, Syndic :

En préambule, M. le Syndic tient à excuser l'absence de M. le Municipal J.-L. DUROUX, actuellement en vacances, et adresse ses vœux de prompt rétablissement au Président du Conseil. Il le félicite d'avoir su traverser cette épreuve difficile avec force.

Inauguration de la placette rue du Midi : la présentation de cette place et de ses aménagements est prévue le samedi 23 novembre. L'événement débutera à 09h00 avec la projection gratuite au cinéma du film « Sauvage » de Claude Barras. Cette séance est offerte par le Fonds du développement durable. La présentation publique commencera à 10h00, suivie de la partie officielle sur la placette dès 11h00 et se clôturera à 14h00.

Travaux rue Plantour - place du Marché : à la suite des divers échanges, tables rondes et travaux menés, une publication a été faite du 17 septembre au 20 octobre pour la mise en zone piétonne du solde de la place du Marché, et les places de parc convenues dans ce même Conseil, par voie de résolution. Cette publication n'a donné lieu à aucune remarque, opposition ni contestation. C'est donc en force que ces éléments sont appliqués et la Commune va aller de l'avant, dans le sens convenu par les différents groupes politiques. Les processus de réadaptation du projet sont en cours et proches de leur finalisation. Ce projet fera l'objet d'une large communication en début d'année, notamment au travers d'un tout-ménage en édition spéciale « Centre-Ville » dans *Aigle Info* et possiblement d'une séance d'information. Cette communication marquera le début d'une mise à l'enquête, puisque l'objectif était de pouvoir le mettre à l'enquête publique, avec les différents éléments convenus et adaptés. Il rappelle que le Conseil communal est compétent pour traiter d'éventuelles levées d'oppositions, adopter le plan et le crédit sur ce secteur. Le dossier complet lui reviendra, avec les possibilités qui seront offertes ensuite. Entre-temps, la Municipalité a reçu le retour positif de l'examen du projet par le Canton, permettant à la Commune d'aller de l'avant avec des propositions claires, nettes et précises qui ressortent des tables rondes politiques mises en place.

Vendanges 2024 : la commune d'Aigle n'a pas atteint ses quotas de production, mais les résultats sont moins pires que prévu, notamment par rapport aux prévisions budgétaires 2025. La cave communale a enregistré 56'400 kg de blanc pour un droit en production de 72'700 kg, soit une baisse de 25,17%. 2'206 kg de blanc ont été livrés à la Coopérative, soit le 100% de la quantité prévue. Concernant le rouge, seulement 3'800 kg ont été récoltés sur 8'725 possible, ce qui représente 43,65% de la production attendue.

Terrasses établissements publics durant la période hivernale : la Municipalité a bien vu la motion. C'est une discussion qui a aussi été abordée en interne et elle a décidé de permettre à nouveau cette année, et à nouveau à titre exceptionnel, tel que cela avait été pendant le Covid, le maintien des terrasses sur le domaine public. Bien que le règlement prévoit normalement leur retrait au 1er novembre, la Municipalité a informé l'ensemble des exploitants de terrasses que celles-ci pourront rester en place jusqu'au 30 mars 2025, tenant compte ainsi des discussions et des échanges relatifs aux places de parc.

Préfecture d'Aigle : sans revenir sur le processus ayant conduit au retrait du préfet du district d'Aigle, il est officiellement indiqué que son remplacement provisoire est assuré par les préfets de Riviera-Pays d'en Haut. En cas de question, les conseillers communaux peuvent s'adresser à ces deux préfets, qui assurent la permanence. Le poste de préfet du district d'Aigle est à nouveau mis au concours.

1.6 COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

M. le Président constate que rien n'a été entrepris depuis longtemps, car aucune personne n'a été nommée dans les commissions pour pouvoir rapporter au Conseil. Par conséquent, tout comme l'Association intercommunale des Grandes Iles d'Amont, un Conseiller aiglon sera désigné lors de la prochaine séance, afin de représenter ces différentes associations et d'en faire rapport.

2. MOTIONS DÉPOSÉES

2.1 MOTION DEMANDANT LA RÉVISION DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LES TERRASSES (EN VIGUEUR DEPUIS 2010)

Avant de passer la parole à M. le Conseiller J. VACHERON, **M. le Président** rappelle qu'il y a un règlement cantonal et communal auquel le Conseil doit s'y tenir. Pour que la motion puisse être transmise à la Municipalité, elle doit être soumise au vote. Il précise qu'une autre option est également possible : celle de nommer une commission chargée de traiter cette motion et d'en établir un rapport, ceci conformément à l'art. 61 al. 2 du règlement.

M. Jacques **VACHERON** (PLR) donne un résumé de la lecture de sa motion dont la teneur est la suivante :

« Contexte :

Le règlement communal sur les terrasses, tel qu'approuvé en 2010, a permis aux établissements publics d'Aigle d'exploiter des terrasses sur le domaine public. Cependant, plusieurs changements majeurs sont survenus depuis son adoption, notamment la crise du Covid-19, qui a profondément modifié les habitudes de consommation et d'utilisation des espaces extérieurs par les établissements publics et leurs clients.

La pandémie a mis en évidence l'importance des espaces extérieurs pour les établissements publics afin de garantir une sécurité sanitaire accrue tout en répondant aux attentes des clients. La période de restrictions a aussi révélé certaines rigidités du règlement, qui n'est plus adapté à la situation actuelle.

Aujourd'hui, il est impératif que les établissements et les habitants puissent coexister harmonieusement, en tenant compte des réalités économiques des commerçants, du confort des résidents, de la sécurité des usagers, ainsi que de la vitalité économique et de l'attractivité du centre-ville dans le cadre de la stratégie de redynamisation.

Problématique :

Le règlement en vigueur, qui date de 2010, ne reflète plus les besoins actuels en matière d'exploitation des terrasses. Il est donc nécessaire de réviser ce texte pour l'adapter aux défis contemporains tout en respectant les intérêts des différentes parties prenantes.

Les points suivants méritent particulièrement une attention spécifique dans la révision du règlement

Extension des périodes de terrasse : La distinction entre les périodes d'été et d'hiver, définies respectivement du 1er avril au 31 octobre et du 1er novembre au 31 mars, semble aujourd'hui trop restrictive. Il pourrait être pertinent d'envisager une plus grande flexibilité, voire d'autoriser l'exploitation des terrasses sur l'ensemble de l'année selon les conditions météorologiques et les besoins des établissements.

1. Usage de chauffage et de protection des terrasses : Les restrictions relatives à la structure des terrasses (article 5) doivent être revisitées pour inclure l'utilisation d'équipements permettant une exploitation durant les saisons plus fraîches, tout en respectant les exigences écologiques et les réglementations énergétiques.
2. Horaires d'ouverture des commerces : Une réflexion sur les horaires d'ouverture des établissements doit être menée, afin de trouver un juste équilibre entre l'attractivité commerciale et le respect des attentes des riverains.
3. Gestion des nuisances sonores : Les nuisances sonores représentent un défi majeur dans la cohabitation entre les tenanciers et les résidents. Il est nécessaire de moderniser les dispositions existantes en prenant en compte les nouvelles technologies (mesure du bruit, isolation sonore) et d'équilibrer les horaires d'exploitation avec les attentes des riverains.
4. Surface d'exploitation des terrasses : L'article 4, qui limite les dimensions des terrasses selon la longueur de la façade de l'établissement, pourrait être réévalué afin de mieux utiliser les espaces publics

de manière temporaire ou modulaire, notamment en fonction de l'afflux touristique ou des événements spéciaux. Il est également à noter que l'installation de terrasses sur le domaine public implique la suppression de places de stationnement. Il est essentiel d'être conscient qu'un choix doit être fait, car choisir, c'est renoncer.

5. Aspects environnementaux et durabilité : La révision pourrait inclure de nouvelles normes, notamment l'utilisation de matériaux durables et la gestion des déchets, tout en favorisant des équipements plus respectueux de l'environnement.

Proposition :

En conséquence, nous demandons à la Municipalité de réviser le règlement communal sur les terrasses afin de l'adapter aux réalités actuelles et futures. Cette révision devra impliquer une concertation avec les différents acteurs concernés, notamment les tenanciers d'établissements, les habitants des zones concernées, ainsi que les experts en environnement, en aménagement urbain et en développement économique.

Les axes principaux de cette révision pourraient inclure, sans s'y limiter :

- ▮ La flexibilité des périodes d'exploitation des terrasses.
- ▮ L'adaptation des structures et équipements des terrasses aux nouvelles exigences climatiques et sanitaires.
- ▮ La prise en compte des nuisances sonores et visuelles, en vue d'améliorer la cohabitation avec les riverains.
- ▮ La réflexion sur les horaires d'ouverture des commerces afin d'assurer l'équilibre entre dynamisme économique et confort des habitants.
- ▮ La prise en compte des priorités en matière de développement durable et de l'environnement

Conclusion :

Il est essentiel que le règlement de 2010 soit modernisé pour mieux refléter les défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels notre commune fait face. La révision de ce règlement contribuera à rendre Aigle plus attractive et à dynamiser son tissu commercial, tout en préservant la qualité de vie de ses habitants. Cette révision s'inscrit dans le cadre plus large de la stratégie de redynamisation du centre-ville, qui devra déployer tous ses effets dans les années à venir.

Nous remercions donc le Conseil communal de la prise en considération de cette motion et pour son envoi à la Municipalité pour entamer un processus de révision du règlement communal sur les terrasses ».

La discussion est ouverte :

Mme Anny **HERTIG** (EA) demande au motionnaire quels sont les articles du règlement de 2010 qui l'ont incité à demander la révision.

M. Jacques **VACHERON** rappelle que les articles sont mentionnés dans la motion. Il s'agit des articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, informe que la Municipalité a pris connaissance de cette proposition. Il souhaite néanmoins apporter une remarque : bien que la motion demande la révision du règlement communal sur les terrasses, elle mentionne, à raison selon lui, la question des horaires d'ouverture des commerces. La transmission de cette motion nécessiterait aussi la modification du règlement communal de police. Ce n'est pas significatif, mais la Municipalité tenait à le préciser. Elle pense aussi, au vu de l'évolution qui a été développée par le motionnaire, sur la manière de commercer, de même que sur la manière d'évoluer dans la ville, sur la flexibilité, être favorable à l'autorisation d'exploitation des terrasses potentiellement toute l'année, mais aussi à une révision des horaires d'ouverture, et de la surface d'exploitation des terrasses. C'est une vraie question actuelle qui va dans le sens d'une meilleure attractivité desdits commerces et en particulier au

centre-ville. Il paraît à la Municipalité tout à fait intéressant de pouvoir lui renvoyer directement cette motion pour faire un projet de préavis visant à la révision des deux règlements précités.

Mme Anne **CROSET** (EA) entend bien les propos de M. le Syndic. Ce qui paraît important dans cette affaire, c'est de voir clairement quels sont les avis des tenanciers de terrasses, quels sont leurs besoins et à quels problèmes ils sont confrontés.

M. Jean-François **SCHNEGG** (les Verts) se réjouit que le Conseil envisage de réviser ce règlement et, en tant que représentant des Verts, il ne s'oppose pas à cette hypothèse. Mais c'est aussi l'occasion de se préoccuper non seulement de la surface et du matériel qui fait la terrasse et ses horaires, mais aussi de la santé de ses utilisateurs. Le tabagisme est un mal qui nuit non seulement aux fumeurs - c'est leur problème - mais aussi au personnel des restaurants, raison pour laquelle le tabac a été supprimé des locaux fermés. Il serait heureux de supprimer aussi le tabac dans les terrasses munies de auvents, comme c'est particulièrement le cas en France. Si ces terrasses ne sont pas aérées, le personnel est exposé à un tabagisme passif qui n'est pas négligeable. Par ailleurs, en tant qu'écologiste, il est un peu surpris de la contradiction entre une gestion sur la durabilité et en même temps, l'idée de chauffer les terrasses. Bien qu'il soit d'accord qu'il n'est pas agréable d'avoir une terrasse froide, le problème de chauffage mériterait d'être réfléchi, voire réglementé.

En dernier point, M. SCHNEGG souligne que ces terrasses occasionnent de boire de l'alcool et autres aliments. Il est parfois possible que les gens qui en sortent soient exposés aux dangers de la circulation. Il pense qu'elles ne devraient pas être en bord de route à grande vitesse, et cela lui paraîtrait raisonnable que les terrasses qui vont être proposées ou tolérées se trouvent près de routes à vitesse modérée (moins de 30 km/h) ou sans circulation automobile.

M. Grégory **DEVAUD** répond qu'il est indispensable, lorsque la Municipalité entame un processus de révision, d'intégrer les parties prenantes. Certains ont déjà manifesté leur intérêt et sont déjà inclus dans ce processus. Ce dernier suivra son cours, et la Municipalité reviendra ensuite devant ce Conseil. L'avantage de cette démarche est que le règlement révisé sera à nouveau soumis au Conseil communal par voie de préavis, respectivement une commission, qui pourra rediscuter des éléments qui ont été cités, débattre sur l'une ou l'autre des thématiques et adapter, modifier, amender les propositions de la Municipalité. En fin de compte, ce sera le Conseil qui décidera de l'adoption d'un règlement revisité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Prise en considération et renvoi à la Municipalité pour étude et rapport de la motion de Mme Laurence BURNIER et Jacques VACHERON, pour le groupe PLR, demandant « la révision du règlement communal sur les terrasses (en vigueur depuis 2010) ».

Au vote, la motion est **renvoyée à la Municipalité à la majorité** des membres présents. (**OUI : 52 – NON : 1**)

3. POSTULATS DÉPOSÉS

3.1 POSTULAT DE M. BERNARD BOREL (LES VERTS) INTITULÉ "PATRIMOINE FINANCIER : EST-IL RAISONNABLE DE METTRE TOUS LES ŒUFS DANS LE MÊME PANIER ?"

M. Bernard **BOREL** (les Vers) donne lecture de son postulat dont la teneur est la suivante :

« La commune d'Aigle possède 766 480 actions chez Holdigaz SA. C'est le principal patrimoine financier de la commune avec une estimation fiscale au 31.12.2023 de près de 11 millions 300 francs. Cela permet des

rentées fiscales qui, ces dernières années, oscillent, en fonction du bilan d'Holdigaz et de la décision de son Assemblée générale, entre 150 000 frs et 460 000 frs chaque année (selon les rapports de gestion de ces 15 dernières années). Cet argent vient donc « grossir » l'argent disponible pour les différentes activités approuvées par le Conseil Communal sur préavis de la Municipalité lors de la présentation du budget.

On devrait commencer à se poser la question de la pertinence d'avoir tout son patrimoine financier dans une entreprise dont le « corps de métier » est la commercialisation d'une énergie fossile, productrice de CO2 et dont la majorité politique de ce pays cherche à se défaire dans les 15 à 20 ans qui viennent. Il pourrait être judicieux que la Municipalité y réfléchisse et présente une diversification du portefeuille financier de la Commune, ne serait-ce que du point de vue financier pure.

La Municipalité le sait mieux que nous que même au sein de Holdigaz, il y a des réflexions et déjà une orientation d'entreprise pour dépendre moins du gaz, en investissant dans des entreprises d'installation de panneaux solaires ou en faisant le chauffage à distance d'une commune du Lavaux ; mais cela reste malgré tout assez marginal.

C'est pourquoi ce postulat demande que la Municipalité étudie et rapporte sur sa vision et sa stratégie pour défendre au mieux le patrimoine financier communal tout en le rendant compatible avec l'objectif des différentes autorités de notre pays de sortir progressivement des énergies fossiles dans les prochaines années et s'inscrivant dans le plan climat de la commune »

La discussion est ouverte :

M. Patrice **BADAN** (UDC) signale une coquille au deuxième paragraphe, où il est fait mention de rentrées fiscales. Il pense qu'il s'agit plutôt de recettes de dividendes.

M. Bernard **BOREL** confirme qu'il s'agit effectivement d'une erreur.

M. Grégory DEVAUD, Syndic, donne lecture de la réponse municipale qui est la suivante :

« Représentant la Commune d'Aigle au sein du conseil d'administration d'Holdigaz, au nom de la Direction de HOLDIGAZ et de la Municipalité, je souhaite clarifier ici la stratégie de diversification et les perspectives futures du Groupe, qui assurent une rentabilité durable pour les actionnaires tout en répondant aux exigences environnementales de la transition énergétique.

Position de la Commune d'Aigle dans l'actionnariat de la société HOLDIGAZ SA

Il me paraît nécessaire de débiter notre prise de position en corrigeant une erreur dans l'argumentaire du postulat : la commune d'Aigle est détentrice de 76'648 actions (approx. 3% du capital action de HOLDIGAZ constitué de 2'500'000 actions) et non de 766'480 actions comme annoncé dans le postulat. A une valeur moyenne du titre retenue à CHF 142.50 par action de cette détention, correspondrait un montant d'un peu moins de CHF 11'000'000.-, qui est le chiffre annoncé dans le postulat et qui devrait être retenu, sous réserve de fluctuations à la hausse ou à la baisse de la valeur du titre HOLDIGAZ.

En 2024, la commune d'Aigle a touché un dividende de CHF 459'888.- par action. Au cours du jour de CHF 142.50 par action, le rendement est de 4.2% ce qui est attractif.

En cas de revente partielle ou totale du paquet d'actions, il est certain que, compte tenu du volume et de la relative illiquidité du titre, le cours payé effectivement serait globalement inférieur.

Une stratégie de diversification déjà en cours

HOLDIGAZ est consciente des enjeux liés à la dépendance aux énergies fossiles, notamment au gaz naturel, et s'engage depuis plusieurs années dans une diversification progressive de ses activités. Cette démarche vise à réduire l'exposition aux combustibles fossiles tout en renforçant la résilience économique via la diversification du portefeuille d'activité.

Le portefeuille inclut déjà plusieurs secteurs liés aux énergies renouvelables et à la transition énergétique :

1. **Production et traitement de biométhane** : HOLDIGAZ a investi dans la production et l'injection de biogaz à partir de la valorisation des déchets organiques, notamment sur notre site d'Ecorecyclage à Lavigny. Ce biogaz est directement injecté dans le réseau de distribution, contribuant ainsi à réduire les émissions de CO₂. Ils proposent également à leur clientèle des tarifs attractifs de biogaz
2. **Énergies renouvelables** : Ils ont élargi leur champ d'action avec des participations dans des parcs photovoltaïques et éoliens, en Suisse et à l'international. Notamment un projet dans lequel HOLDIGAZ est actionnaire à 55 % de la société pour 18 terrains de foot de panneaux solaires au Kosovo. L'investissement dans des fonds, par exemple, a renforcé leur présence dans les secteurs du solaire et de l'éolien.
3. **Techniques du bâtiment** : HOLDIGAZ propose des solutions durables dans les domaines du chauffage, de la ventilation, du solaire et du traitement des déchets via leurs sociétés filles. Ces services permettent à leurs clients de réduire leur empreinte carbone tout en bénéficiant de solutions énergétiques pragmatiques et efficaces.

Rentabilité à long terme

Grâce à cette diversification, HOLDIGAZ cherche à garantir une rentabilité stable et durable à ses actionnaires. Ils continuent de générer des revenus significatifs non seulement via la distribution de gaz, mais aussi par leurs nouvelles activités dans les énergies renouvelables et la technique du bâtiment.

Contribution à la transition énergétique

HOLDIGAZ adhère de manière pragmatique aux objectifs du Plan Climat de la Confédération et des cantons, en particulier celui visant à réduire l'usage des énergies fossiles à moyen terme. Ils accompagnent leurs clients vers une utilisation pragmatique des énergies renouvelables, notamment grâce à leurs prestations de PET (planifications énergétique territoriale) pour les communes, et ils investissent dans des solutions technologiques novatrices pour garantir la transition énergétique. Leurs prestations dans le domaine de la technique du bâtiment visent à réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments de manière intelligente en s'occupant en priorité de l'enveloppe du bâtiment.

Globalement et annuellement, sur les 220 à 240 millions de bénéfice de la société, plus de 160 millions investit chaque année dans les énergies renouvelables en Suisse ou dans le monde.

En conclusion, HOLDIGAZ reste un investissement sûr pour la commune d'Aigle, grâce à sa capacité à s'adapter aux enjeux climatiques et économiques actuels. Ils poursuivent leur stratégie de diversification tout en garantissant des revenus stables et une contribution positive à la transition énergétique.

La Municipalité recommande de classer et de refuser ce postulat ».

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) estime qu'il y a plusieurs objets à considérer dans la proposition de M. le Conseiller B. BOREL. D'une part, il peut imaginer pouvoir investir dans les entreprises qui ne soutiennent pas de manière marginale la transition énergétique. C'est un peu paradoxal de mettre en avant les efforts que fait HOLDIGAZ alors qu'il s'agit principalement d'une entreprise qui soutient et développe les énergies fossiles. Ensuite, en dehors de l'aspect de diversification que fait HOLDIGAZ, il attire l'attention sur la question financière posée dans ce postulat, s'adressant en particulier à ses collègues de Droite. Il trouve passablement inquiétant de miser sur une seule entreprise, quel que soit la diversification que fait celle-ci, car elle est toujours à risque. Il rappelle la difficulté qu'ont eue de nombreuses entreprises et banques en Suisse, et avoir tous les œufs dans le même panier devient très difficilement défendable en termes de contribuable.

Troisièmement, M. ALLENBACH trouve cette proposition extrêmement modeste, puisqu'elle demande de se pencher sur la question. Si les collègues du Conseil refusent d'y réfléchir, il en serait très inquiet. Il se

demande, à ce moment-là, quelle est l'indépendance du législatif par rapport à une entreprise privée. Il a apprécié tous les débats suscités par la réponse de M. le Syndic, cela montre qu'une partie du préambule de la Municipalité est déjà rédigée. Il resterait à rédiger l'étude des autres possibilités d'investissements et enfin, une discussion possible, avec l'ensemble des membres qui feront partie de la commission. Il encourage à voter en faveur de ce postulat, car voter non signifierait, selon lui, un manque de volonté d'envisager une éventuelle diversification.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) estime que le Conseil doit voter un examen et une étude de ce portefeuille. Il rappelle que lors d'un placement d'argent dans une banque, on demande quelle est l'augmentation et quelle est la diversité du placement à faire. Car il est exclu de mettre tous les œufs dans le même panier. Il croit que c'est le moment, vu les problèmes qu'il y a avec le gaz. Il est difficile de prévoir si HOLDIGAZ va vraiment flamber ou mal aller. C'est le fin moment de voter un examen d'une possibilité de diversification partielle.

M. Bernard **BOREL** rappelle que les deux chiffres importants du postulat sont, d'une part, que les 11 millions soient justes et d'autre part, que la fourchette de rentrée de bénéfice soit juste. Il est vrai que le bilan est essentiel et il ne demande pas absolument un changement, mais de mettre tous les œufs dans le même panier, c'est risqué, d'autant plus dans la phase actuelle de transition énergétique. Il doute que cela change dans les dix prochaines années de manière importante.

M. Christian **SPUEHLER** (PLR) rebondit sur le plan strictement financier. C'est une bonne affaire d'avoir ces actions. Ce postulat mentionne un rendement de dividende d'environ 4% et les tranches de dettes qui sont contractées aujourd'hui sont plutôt au niveau de 2%. Effectivement, il y a soit une fortune nette, soit une dette nette. Désinvestir éventuellement sur le plan financier, à priori, ce n'est pas quelque chose qui est sensé. Mais il reconnaît que toutes les questions posées sont de bonnes questions. Selon lui, la valorisation au bilan de cet actif est quelque chose qui pourrait être débattu. Tous les éléments discutés aujourd'hui pourraient figurer dans un rapport qui contiendrait également tous les éléments déjà fournis par M. le Syndic. Il ne voit donc pas de raison de refuser un rapport qui permettrait de débattre sur un élément qui lui paraît assez important en actif du bilan d'une situation financière et particulière. Cela lui paraît être une très bonne question posée par M. le Conseiller B. BOREL.

M. Grégory **DEVAUD** comprend la tendance de ce Conseil et souhaite apporter une précision sur la notion de « *mettre tous les œufs dans le même panier* ». Il explique que la Commune n'a pas de l'argent frais à investir chaque année qu'elle pourrait chercher à placer, comme c'est le cas lorsqu'il y en a un peu pour diversifier son portefeuille en bourse, en banque ou en obligation. Dans la situation actuelle, il s'agit d'un achat et d'une participation historique avec la Société du gaz de la Plaine du Rhône et de fait HOLDIGAZ, permettant d'obtenir ces titres détenus depuis longtemps et qui aujourd'hui, assurent un rendement avec une certaine valeur. M. DEVAUD entend bien la prudence évoquée dans l'expression « *mettre tous les œufs dans le même panier* » et partage cette affirmation lorsqu'il est question d'argent à placer.

Mais la commune n'est pas dans cette optique-là, il s'agit d'une stratégie très différente, celle d'une détention historique d'actions générant un rendement. Si ce postulat est renvoyé à la Municipalité, celle-ci fera une analyse et en discutera ensuite avec la commission. La situation n'est pas celle d'une commune disposant de l'argent à placer chaque année, mais plutôt celle où l'achat des titres qu'elle détient, avec un patrimoine financier, sont des titres historiques. Certaines rapportent un peu d'argent, d'autres pas, comme celles provenant du Tunnel du Grand-St-Bernard, des TPC ou d'autres. Elles sont liées à de l'utilité publique.

Si un jour, la commune cherche à désinvestir, il faudrait les vendre aux cours du marché, ce qui pourrait fragiliser le titre et devoir les mettre sur le marché au plus offrant. M. le Syndic ajoute qu'il n'est pas certain d'y avoir beaucoup d'acheteurs, ce d'autant plus que la société elle-même ne peut pas les racheter, puisqu'elle a déjà atteint la limite de ses propres actions en titre. Si le Conseil souhaite mettre un jour ces actions en vente, cela représenterait une seule rentrée. En admettant que ces actions soient vendues pour un montant important, il faudrait se décider sur la meilleure manière de gérer cet argent. Peut-être que le Conseil demanderait à rentrer dans une stratégie d'investissement financier, mais il n'est pas certain que ce soit le but d'une entité publique, ni que les communes le fassent, et qu'elles aient le droit de le faire. Cette affirmation reste toutefois sous réserve et à contrôler. Mais il s'agit réellement de changer le paradigme de se dire demain, la Commune aura de l'argent et cherchera à diversifier le portefeuille comme le ferait un privé ou une entreprise, mais pas dans cette situation-là.

M. DEVAUD conclut en soulignant que tout cela a été dit en préambule, dans les motivations de la Municipalité, dans un rapport. Il suffit de reprendre les dernières pages du rapport de gestion qui explique pourquoi la Commune détient de telles actions ici et là. Elle établira un rapport avec des explications sur les indications lues tout à l'heure. Le Conseil aura en main tous les éléments pour décider de l'avenir, avec une société qui a un très bon rendement pour la Commune. Dire qu'HOLDIGAZ ne changera pas de nom est peut-être prématuré, il est très probable qu'elle adopte prochainement un nouveau nom et diversifiera davantage ses activités dans le domaine des énergies renouvelables.

M. Bernard **BOREL** a bien entendu les remarques de M. DEVAUD, mais il souligne que l'idée est de réfléchir, non pas pour tout sortir d'un coup, mais de le faire progressivement. Il y a peut-être la possibilité d'investir dans d'autres sociétés et avoir un rendement équivalent, et peut-être plus en accord avec la volonté politique de ce pays, à savoir de sortir des énergies fossiles. Plusieurs questions importantes doivent se poser. Affirmer qu'il n'y a pas de problème, que tout va bien et que le temps dira si c'est vraiment le bon choix mérite réflexion. Il ne s'agit pas de jouer à la bourse, mais de défendre au mieux les intérêts financiers de la commune. Il estime donc que ce n'est pas forcément opportun d'avoir tout son patrimoine financier dans une seule entreprise. C'est pourquoi il pense que ce postulat doit être analysé avec plus de distance par le M. le Syndic, en gardant à l'esprit qu'il est d'abord syndic avant d'être membre du Comité de direction de HOLDIGAZ.

M. Nicolas **BIFFIGER** (PLR) pense que dans ce dossier, il ne faut pas seulement voir l'aspect financier, mais également la position de la Commune en tant qu'actionnaire. Une participation de 3% c'est beaucoup, cela permet précisément d'intervenir dans la société avec d'autres actionnaires pour faire bouger les choses. C'est ce qu'on appelle l'engagement actionnarial. C'est ce que recherchent les investisseurs actuellement pour entrer dans une société comme actionnaire, pour avoir un pouvoir, un échange et des discussions avec les organes de celle-ci. C'est un élément qu'il ne faut pas oublier. Mais s'il faut faire bouger les lignes, il n'y a pas d'autres meilleurs moyens que d'être actionnaire dans la Société que vous voulez voir évoluer.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) trouve que dans la discussion, c'est tout blanc, tout noir. D'un côté, on demande à la Commune de regarder ce qu'il en est et de l'autre, elle affirme avoir une position historique qu'elle souhaite garder. HOLDIGAZ est une société faïtière qui a beaucoup de ramifications, y compris à Aigle avec GAZNAT, ou d'autres dans le canton qui produisent de l'énergie solaire, du métal, etc. Pour aller un peu dans le sens de M. BOREL, il se demande s'il n'y aurait pas moyen, au lieu d'avoir des actions HOLDIGAZ pur et dur, de faire des échanges au sein du même groupe, vers une société de production un peu plus verte. Cela permettrait de montrer l'engagement qui est cher à la Commune, puisque Aigle est tout de même un centre important de distribution de gaz, il est vrai, mais qui est aussi un centre régional important et pour lequel de nombreuses personnes des environs y travaillent et qui certainement y habitent aussi.

M. Marco **ALLENBACH** revient sur l'argument de l'influence possible en tant qu'actionnaire. Si la Commune détenait 20% des actions, cela deviendrait, à ce moment-là, une force importante au niveau des votes. Maintenant, avec seulement 1,5 % ou 3% de parts, pour la commune, cela peut vouloir dire avoir deux paliers différents, donc une diversification plus importante. Et par rapport à la force d'influence au sein des actionnaires, cela ne change pas grand-chose. C'est la possibilité de pouvoir intervenir qui est vraiment intéressante. Il entend les arguments de M. le Syndic, mais pour lui, plus il y a la tentative de ne pas vouloir étudier la question, moins c'est rassurant. Il trouve dommage de vouloir clore le débat, certes avec des informations intéressantes, mais sans autres options sur les autres investissements possibles. Aujourd'hui, le domaine du développement durable est en plein essor, il s'étonne de l'absence de perspectives dans ce domaine. Cela vaut la peine de se poser la question sur les opportunités d'investissement dans ce secteur.

M. Grégory **DEVAUD**, concernant le pouvoir d'influence de la Municipalité, précise qu'au sein du Conseil d'administration de HOLDIGAZ, il y a sept syndics et présidents, ainsi que six représentants privés. Lorsque les villes ou autres communes s'accordent sur la défense des intérêts publics, cela représente un certain poids, notamment auprès de ce Conseil d'administration. HOLDIGAZ est plutôt bien rodée pour avancer dans les présentations. Sur la question des sociétés filles, M. le Syndic, qui siège également en tant que représentant de la Commune à Energiapro, et à la Sté du gaz de la Plaine du Rhône, (mais pas auprès de Gaznat), rappelle le principe même de la holding : celle-ci, ainsi que ses sociétés filles, ouvre l'actionnariat, mais jamais plus que le maximum par rapport à ses propres actions dans la société fille. Au final, on pourrait

imaginer investir tout dans la distribution, ou encore tout mettre chez Avena, qui est une société de production de panneaux solaires du groupe, mais HOLDIGAZ ne sera pas favorable à ce que la Commune transfère ses actions pour investir directement dans la société fille, puisque précisément, elle va chercher à rester ultra majoritaire. Tout se décide et se coordonne par rapport à la consolidation des comptes, par rapport aux échanges avec cette société, directement au sein du groupe. M. DEVAUD peut assurer que la commune a une volonté d'orienter une politique visant à chercher à investir dans les énergies renouvelables. Une séance à venir permettra encore de pouvoir finaliser cette stratégie de sortir des énergies fossiles, car c'est un fait et c'est inévitable. Et la société ne va pas mourir, mais elle évoluera : si elle est aujourd'hui distributrice et acheteuse de gaz ; demain, elle aura d'autres actions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Prise en considération et renvoi à la Municipalité pour étude et rapport du postulat de Bernard BOREL, pour le groupe les Verts & Ouverts, intitulé « Patrimoine financier : est-il raisonnable de mettre tous les œufs dans le même panier ? »

Au vote, le postulat est **renvoyé à la Municipalité à la majorité des membres présents.** (OUI : 34 – NON : 13 - 6 abstentions)

4. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

4.1 INTERPELLATION DE MME DENISE LATTION (PLR) INTITULÉE : "RÉFECTION DE LA PISCINE EXTÉRIEURE ET LE PROJET DE PISCINE COUVERTE, OÙ EN SOMMES-NOUS ?"

Mme Denise **LATTION** (PLR), donne lecture de son interpellation, dont la teneur est la suivante :

« La population exprime de vives attentes et interrogations concernant les différents projets de piscines (bassins extérieurs, piscine couverte).

On a récemment partagé des informations sur l'état général et les travaux de réfection de la piscine en plein air de notre commune. Cependant, des incertitudes subsistent quant à la date de début des travaux et à la nature exacte des rénovations : est-ce que les bassins existants seront simplement rénovés ou bien la piscine subira-t-elle des transformations plus conséquentes avec des aménagements finaux différents de ceux existants actuellement ?

De plus, nous avons pris connaissance d'un projet de construction d'une piscine couverte sur un terrain situé en dehors de la commune. Ce projet est-il toujours d'actualité ? Est-il toujours prévu une forme de partenariat entre le prestataire et la commune pour permettre aux élèves de bénéficier de cours de natation et d'offrir à la population des tarifs préférentiels pour les entrées à la piscine, favorisant ainsi l'accès aux activités aquatiques pour tous les citoyens ?

Au vu de toutes les informations qui ont circulé mais également de toutes les incertitudes liées à ces différents projets, nous souhaiterions poser les questions suivantes :

- | Quels types de rénovations et d'améliorations sont prévus pour la piscine plein-air ?
- | Quelles sont les étapes exactes et le calendrier des travaux de réfection de la piscine extérieure ?
- | Quel est le projet retenu pour une piscine couverte ? (Grandeur du bassin, éléments ludiques...) et où celle-ci sera-t-elle construite ?
- | Quelles seront les implications financières pour la commune ?
- | Quel est l'état actuel du partenariat privé-public pour ce projet ?

- | Quel est le plan de communication de la municipalité pour informer les citoyens sur ces différents projets ?
- | Comment sera gérée l'utilisation de cette installation pendant et hors des horaires scolaires ? ».

La discussion est ouverte :

M. Fabrice **COTTIER**, Municipal, donne lecture de la réponse municipale :

1. Préambule

Dans le cadre de l'interpellation visée en titre, le Groupe PLR s'interroge sur les différents projets de piscines extérieure et couverte. L'interpellante pose diverses questions, notamment afin de connaître les améliorations prévues pour la piscine en plein air et d'avoir un point d'avancement sur le projet de piscine couverte. La Municipalité remercie Mme Lattion pour son interpellation qui permet d'introduire les préavis qui seront soumis au Conseil communal, sauf cas de force majeure, en mars 2025. Ces préavis répondront avec détails aux diverses questions.

2. Réponses aux questions posées

Piscine extérieure :

- | **Quels types de rénovations et d'améliorations sont prévus pour la piscine plein-air ?**
- | **Quelles sont les étapes exactes et le calendrier des travaux de réfection de la piscine extérieure ?**

La planification pluriannuelle de la Municipalité transmis à la CoFin prévoit un montant de CHF 1'000'000.- pour un crédit d'étude et de CHF 10'000'000.- pour la rénovation de la piscine extérieure des Glariers. Les objectifs de ce projet sont une rénovation du bassin, des vestiaires et de l'entrée.

Le crédit d'étude permet d'élaborer un projet en regard des finances communales et, en parallèle, de définir, respectivement redéfinir, une gouvernance pour la gestion de la piscine, du minigolf et du camping. La Municipalité souhaite réaliser les études entre mars 2025 et mars 2026 et viser un début des travaux en octobre 2026.

Piscine intérieure :

- | **Quel est le projet retenu pour une piscine couverte ? (Grandeur du bassin, éléments ludiques...) et où celle-ci sera-t-elle construite ?**
- | **Quelles seront les implications financières pour la commune ?**
- | **Quel est l'état actuel du partenariat privé-public pour ce projet ?**
- | **Quel est le plan de communication de la municipalité pour informer les citoyens sur ces différents projets ?**
- | **Comment sera gérée l'utilisation de cette installation pendant et hors des horaires scolaires ?**

En préambule, il est précisé que certaines questions n'ont pas encore de réponse ou que les réponses ne sont pas définitives.

Les discussions actuellement engagées par la Municipalité porte sur la construction d'une piscine couverte, sur la Commune d'Yvorne, en rive droite de la Grande-Eau, au lieu-dit « Socrettaz ». Le projet prévoit un bassin de six lignes d'eau de 25m de longueur auquel s'ajoute un bassin d'apprentissage. Il ne s'agit pas d'une piscine ludique.

La Municipalité souhaite un partenariat public-privé (PPP) afin de bénéficier du professionnalisme d'une société d'exploitation avec comme objectifs principaux pour ce projet :

- 1) d'offrir la possibilité d'apprendre à nager aux élèves aiglons
- 2) permettre à la (aux) société (s) locale (s) de bénéficier de lignes d'eau pour leurs activités
- 3) d'offrir à l'ensemble de la population aiglonne la possibilité de pratiquer la natation tout au long de l'année, ceci à des conditions préférentielles.

La prochaine étape est la rédaction d'un projet de convention qui reprend les droits et devoirs de chacun (propriétaire, exploitant et Commune) et met en exergue les relations financières entre les parties. Ce projet de convention sera soumis au Conseil communal sous forme de préavis.

En parallèle, la direction des écoles et le service communal Bâtiments et Sport étudient l'intégration d'une heure de piscine hebdomadaire à l'horaire scolaire, son impact sur le fonctionnement des activités et son financement.

Pour terminer, il demeure, à ce jour, trop d'inconnues pour établir un plan de communication.

3. Conclusion

Les piscines intérieure et extérieure à Aigle sont des projets importants qui occupent la Municipalité depuis plusieurs années, voire, pour la piscine extérieure, plusieurs législatures. Il est primordial de faire le meilleur choix possible, car les investissements sont conséquents et impactent fortement le ménage communal. Comme le dit la phrase maintenant célèbre : « il faut agir aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire ».

La parole n'étant pas demandée, elle est close.

4.2 INTERPELLATION DE M. JOHANN BELLWALD (LES VERTS) INTITULÉE "RÉAMÉNAGEMENT DES ALENTOURS DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA PLACE DU MARCHÉ : ALLONS DE L'AVANT ! "

M. Johann **BELLWALD** (les Verts) donne lecture de son interpellation dont la teneur est la suivante :

« Une réunion a eu lieu avec des représentants des groupes politiques représentés au Conseil Communal où la Municipalité a présenté sa feuille de route, pour l'aménagement de cet espace central de notre commune, pour le rendre plus convivial et vivant, en tenant compte du résultat du référendum de ce printemps, mais aussi de l'accord et l'acceptation du préavis amendé pour la finalisation des extérieurs immédiats de l'hôtel de ville. Depuis, on sait que ni le référendum contre ce préavis, ni l'initiative pour une augmentation des places de parcs au centre-ville n'ont abouti. Et dans certaines zones de la ville, comme au début de la rue du Midi, on commence à entrevoir, avec plaisir, comment pourrait être le centre centre-ville réaménagé.

On peut remercier la Municipalité et ses services pour tout le travail effectué pour adapter le projet au mieux. Et il n'est probablement pas faux de dire que la population commence à se lasser des travaux et souhaite « en finir » rapidement. On peut donc s'étonner que la mise à l'enquête de ce nouveau projet ne soit pas encore au pilier public, d'autant plus que, si l'on veut prétendre encore avoir des subventions fédérales et cantonales, il faudrait que les travaux soient bien entamés à la fin 2025.

C'est pourquoi nous nous permettons d'adresser les questions suivantes, trois formelles et une sur le fond du nouveau projet :

- | Y a-t-il eu un accord signé entre les référendaires et la Municipalité pour qu'ils retirent leur référendum, ou n'ont-ils tout simplement pas récolté le nombre de signature requis ?
- | Y a-t-il eu des engagements oraux pris, et si oui quel en est le contenu ?
- | Quand la mise à l'enquête public est-elle prévue ?
- | Le projet tel que revu présente une diminution de la fosse de Stockholm tant décriée.

La vieille ville de Soleure, exemplaire pour ses rues pavées n'a cimenté aucune rue. Même celle qui ont nécessité des travaux récents. Ne devrait-on pas prendre exemple sur cette citée et garantir ainsi la perméabilité de la place du Marché ? Ceci plutôt que d'envisager de créer un puits perdu pour absorber l'eau en cas de grande pluie avec le surcoût qui va avec ?"

La discussion est ouverte :

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond de la manière suivante aux questions posées par l'interpellateur :

Y a-t-il eu un accord signé entre les référendaires et la Municipalité pour qu'ils retirent leur référendum, ou n'ont-ils tout simplement pas récolté le nombre de signature requis ?

Non, il n'y a pas eu finalement d'accord signé avec les référendaires, car ils n'ont pas déposé le nombre de signatures requis dans les délais. Ils ont ensuite transmis les matériels de récolte de signatures sous scellé pour destruction auprès de l'Office de la population, puisqu'ils étaient d'accord avec les engagements pris par le Conseil communal.

Y a-t-il eu des engagements oraux pris, et si oui quel en est le contenu ?

Il n'y a pas eu d'autres engagements oraux pris que ceux que le Conseil a votés majoritairement suite à la résolution de M. le Conseiller P. BADAN. La Municipalité s'est tenue à suivre les éléments qui constituaient cette résolution.

Quand la mise à l'enquête public est-elle prévue ?

Une réponse a été donnée précédemment dans les communications concernant la publication des places de parc prévues dans la résolution, ainsi que la mise en zone piétonne d'une partie du DT 60 du solde la place du Marché. Cette publication a été finalisée et entre en force par rapport à la suite du projet. En revanche, une nouvelle mise à l'enquête publique est prévue, vraisemblablement entre fin janvier et début février 2025, pour l'ensemble du projet qui reprend ces éléments et notamment les différentes publications.

Le projet tel que revu présente une diminution de la fosse de Stockholm tant décriée.

La Municipalité met tout en œuvre, avec les services communaux, pour ne pas diminuer les fosses de Stockholm et le nombre d'arbres qui garantissent la gestion des eaux de surface. Cet engagement a d'ailleurs été défendu tel quel dans le cadre de la campagne de votation. Lorsqu'il n'est pas possible d'intégrer ces eaux de surface dans le réseau d'égout, la solution reste la mise en place de puits perdus. Or, ces puits perdus, particulièrement au centre-ville, présentent des menaces pour les souterrains et renflouent encore davantage l'eau dans la nappe superficielle qui finit la plupart du temps dans le secteur agricole. La commune cherche à garder cette eau de surface dans le secteur en utilisant les fosses de Stockholm. Il reste encore en phase de contrôle par rapport à une des fosses se trouvant au pied de la tour des pompiers, pour vérifier si le fait d'avoir diminué une petite arborisation pour augmenter le nombre de places juste à côté, permet encore d'absorber des volumes d'eau avec des calculs qui se font part des spécialistes. Les dernières nouvelles sont plutôt positives, à suivre et à vérifier encore lorsque la Municipalité présentera le dossier au Conseil. Elle intégrera une réponse à cette question-là, mais la réponse devrait être positive dans ce cas de figure.

Mme Anne **CROSET** (EA) affirme que le groupe des Verts a bien fait de demander des précisions quant à l'accord entre les référendaires et la Municipalité, parce qu'accord, il y a quand même eu. Elle souhaite porter à l'attention de l'Assemblée que si l'initiative lancée parallèlement avec le référendum n'a pas formellement abouti, elle a tout de même été revêtue de 400 signatures, sauf erreur de sa part. 400 signatures, ce n'est pas vraiment négligeable. Cela signifie en d'autres termes que 400 Aiglones et Aiglons ne sont, en l'état, pas satisfaits des modalités de parking au centre-ville. Elle suggère à la Municipalité de prendre connaissance de ce mécontentement, vif chez certains, mais qui est aussi accompagné de l'espoir de voir la situation s'améliorer. Quant à la pétition qui a été lancée en même temps, cette pétition est revêtue de 800 signatures, elle sera bientôt communiquée à M. le Président du Conseil et elle imagine qu'elle sera traitée comme il se doit, et conformément aux articles 64 à 67 du règlement du Conseil. Par conséquent, l'affaire suit son cours et elle se réjouit de voir dans quelle mesure le mécontentement et l'espoir conjoint de centaines de citoyens, mais aussi de personnes qui viennent visiter la Ville seront, pris en compte.

S'adressant à M. le Syndic, M. Jean-François **SCHNEGG** (les Verts) souhaite poser à nouveau la question précise concernant le cimentage des pavés. Il trouve en effet quand même étonnant qu'on nous vende des pavés pour les cimenter ; dans ce cas, autant utiliser du goudron directement.

M. Grégory **DEVAUD** répond qu'afin de gérer la situation, la Commune a dû effectuer une pesée d'intérêts et interpréter possiblement le résultat de la votation. C'est ce qu'elle a fait en rassemblant les gens, les politiques, les commerçants, les citoyens et associations, pour sentir les principaux points de tension. Tout cela sera présenté dans un tout-ménage début janvier. Il précise qu'un certain nombre d'éléments ont été cités, notamment la question des pavés sur la route qui seront retirés, en raison des problèmes de bruit, de nuisances et de vibrations qu'ils engendrent. L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite a été un deuxième sujet important. La commune travaille étroitement avec l'AVACA pour garantir un bon fonctionnement de l'ensemble. Bien que la finition des pavés avec des joints en sable ou en gravier soit compatible, elle se situe dans une norme basse par rapport aux recommandations de l'AVACA. Dès lors, il apparaît que l'option des pavés jointoyés en ciment est préférable. Un test grandeur nature a d'ailleurs été réalisé. La Municipalité souhaite que, le 23 novembre, à l'entrée de la rue du Midi, chacun puisse voir le pavé suisse, prévu pour la place du marché et constater la finition envisagée. La Municipalité est ouverte aux retours : si certains citoyens ont exprimé des doutes sur ce qui était prévu, d'autres, en revanche, ont jugé la solution adéquate. C'est donc ce type de pavés et de pose qui est prévue.

La vraie question concerne la gestion de l'eau. Le pavé filtrant draine une partie de l'eau qui ne finit pas dans toutes les fosses de plantation, mais absorbée naturellement dans le terrain. Toutefois, l'utilisation de pavés filtrants nécessite quand même de poser un mortier de fond pour qu'il soit fonctionnel. Partout où il y a des places de parc, ce type de pavés n'est pas approprié, car il bouge. Et quant au pourcentage de l'eau qui tombe sur ces pavés filtrants, il reste relativement faible malgré les effets de dénivellation. Cette eau se trouvera quand même dans les fosses de plantations et la part qui va directement dans le sol est extrêmement faible.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4.3 INTERPELLATION DE M. A. FAVRE (PLR) INTITULÉE : " DÉPÔT NOCTURNE DES POUBELLES"

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) donne lecture de son interpellation dont la teneur est la suivante :

« Le sujet de cette interpellation a déjà été évoqué en plénum. Nous constatons que de plus en plus de personnes prennent la liberté de sortir leurs sacs à ordures la veille du ramassage, provoquant des amoncellements de déchets en différents endroits de la ville, notamment, pour les plus volumineux et visibles, aux rues Farel et du Bourg. Cette situation permissive et laxiste s'approchant du pis-aller prend de plus en plus

d'ampleur, mettant en danger la salubrité publique et donnant une image déplorable de notre ville. Il n'est pas acceptable que l'on puisse, en toute impunité, déroger au règlement communal. Je pose donc la question suivante :

La Municipalité a-t-elle prévu une campagne de sensibilisation avant de serrer la vis et de mettre fin rapidement à cette pratique fortement désagréable ? Si oui, quel est le délai prévu pour s'organiser et agir ?

Merci de votre prompte et complète réponse ».

Une réponse sera apportée lors d'un prochain Conseil.

4.4 INTERPELLATION DE M. A. FAVRE (PLR) INTITULÉE : " EVENTUEL REPORT DU DEAL DE RUE"

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) donne lecture de son interpellation dont la teneur est la suivante :

"Ayant, ces derniers mois, déposé une interpellation concernant la sécurité à la gare ainsi que le deal de rue, je me permets de revenir sur ce sujet.

Nous avons appris, par voie de presse, que, suite à l'appel au secours de Vevey, Lausanne et Yverdon, des opérations coup de poings vont être menées afin de lutter contre le deal. Ceci a permis, il y a quelques années, à Bex, de nettoyer la gare et ses alentours. Toutefois, le report s'est largement fait sur Vevey.

De plus, notre situation de nœud ferroviaire et la fréquentation élevée de notre gare est idéale pour les dealers. La prochaine ouverture, réjouissante au demeurant, du parc Mon Séjour peut aussi les attirer.

Il est déjà constaté des échanges de mauvais procédés entre des personnes venant de Vevey et de Monthey se donnant comme lieu de très furtive rencontre les escaliers et passage sous-voie de notre gare. Vite fait bien fait et hop, chacun remonte dans son train et disparaît.

La plus haute vigilance est requise.

Je demande donc instamment à la Municipalité de nous répondre si elle a prévu de charger l'EPOC de se mettre en relation avec les autres polices afin de connaître les dates de ces futures interventions et de tout mettre en œuvre pour éviter, dès le premier jour et avec la plus grande fermeté, que cela ne déferle sur nous.

Merci de votre prompte et complète réponse ».

Une réponse sera apportée lors d'un prochain Conseil.

4.5 INTERPELLATION DE M. PH. BELLWALD (EA) INTITULÉE : " VÉLOSPOT"

M. Philippe **BELLWALD** (EA) donne lecture de son interpellation dont la teneur est la suivante :

« AigleInfos informe la population aiglonne en première page de son dernier numéro (n°24, septembre-novembre 2024) que « Vélospot étoffe son offre à Aigle ».

Très utile pour vos divers trajets quotidiens, pour le travail ou les loisirs, le système de vélos en libre-service, mis en place depuis 2021 à Aigle, élargit son offre ; le nombre de stations passe de 13 à 17(...). Toute sa flotte est électrifiée, grâce à une batterie désormais intégrée sur le vélo et qui fonctionne selon le type

d'abonnement. (...). L'abonnement annuel réservé aux Aiglons offre un tarif préférentiel avec 15 minutes gratuite en vélo électrique à chaque trajet, (...) une solution simple et économique de mobilité douce. »

Rappel

Le préavis municipal PM 2020-11 a été adopté par le Conseil le 20 janvier 2021. Un montant de CHF 55'000.- a été porté aux budgets de 2021 et 2022, augmenté à CHF 60'000.- dès 2023.

La municipalité a communiqué sur le sujet :

- Par G. Devaud séance du Conseil du 18 juin 2021

VéloSpot : le projet des stations VéloSpot qui a été voté et décidé par le Conseil communal est désormais en place. M. DEVAUD encourage à les utiliser et à en faire la promotion. Un certain nombre de vélos sont disposés un peu près partout dans la ville, c'est un lancement qui s'opère de la meilleure des manières et la commune est très heureuse d'avoir vu aboutir ce projet, avec un nouvel équipement de vélos. À l'époque, il y avait 3 ou 4 stations, aujourd'hui, il y a 15 stations, peut-être bientôt 17, voire plus. L'objectif étant d'en avoir un maximum, mais plutôt avec des partenariats d'entreprises privées. Avoir une station-vélo proche de sa destination est beaucoup plus simple d'utilisation. L'abonnement de CHF 60.- par année permet, en tout temps, d'avoir une demi-heure gratuite sur ces cycles.

- Par S. Montangero en séance du Conseil du 28 mai 2024 :

Velospot : la Municipalité a fait savoir au prestataire de vélo en libre-service, Velospot, désormais fusionné avec Publibike, qu'elle n'était, et de loin, pas satisfaite du déploiement de ce service et de l'utilisation des vélos. Une séance a eu lieu avec votre serviteur et les représentants pour la Suisse romande et notre région. Il en est ressorti d'un commun accord que des mesures complémentaires étaient nécessaires. Les mesures suivantes ont été proposées par Publibike et acceptée par la Municipalité qui continuera de suivre ce dossier de près :

- L'exploitation de minimum 20 à 25 stations virtuelles (actuellement 13) ;
- La fourniture et l'exploitation de 30 à 40 vélos à assistance électrique (E-Bike non prévu contractuellement) ;
- L'intégration de 3 entreprises locales sans contrepartie financière pour les stations (abonnements collaborateurs – B2B)
- La possibilité de créer un abonnement spécial E-Bike à CHF 199.00 par an, exclusivement pour les habitants de la ville d'Aigle avec une gratuité de trajet de 15 minutes par course (voir conditions techniques à remplir) ;
- L'octroi à la commune de 100 abonnements mentionnés ci-dessus, octroyés à titre promotionnel, pour l'ensemble des collaborateurs de la commune et ceux liés à d'autres prestataires ayant par exemple des activités d'intérêts publics ;
- Pour la saison 2024 - 2025 (12 mois) une remise de CHF 10'000.00 HT sur le tarif contractuel annuel de CHF 55'000.00 HT est octroyée ;
- La mise en place de ces mesures doit permettre de vérifier la pertinence d'un tel service de mobilité douce pour des localités de moyenne importance comme Aigle, hors d'un contexte d'agglomération et/ou régional dans le cas présent pour le Chablais valaisan et vaudois.

Après quatre ans d'utilisation du système Vélospot (www.velospot.ch), je souhaite obtenir les réponses de la municipalité aux questions suivantes :

- Quel est le montant du contrat avec Vélospot : CHF 55'000.- comme rappelé par la municipalité dans sa communication du 28 juin dernier ou CHF 60'000.- comme inscrit au budget depuis 2023 ?
- Si le montant de CHF 55'000.- est confirmé. A quoi ont été destinées les différences relevées avec les

montants apportés dans les rapports de gestion pour le compte 111.376.10 sur les années 2021 (CHF 59'889.-, soit : 8.98%), 2022 (CHF 59'235.-, soit : +7.70%), et 2023 (CHF 59'235.-, soit +7.70%).

3. La municipalité a-t-elle connaissance des fréquentations par abonnements annuels et cartes journalières précise du système Vélospot ? Si, oui, quelles sont-elles ?
4. Les dernières discussions avec les propriétaires de Vélospot, laissent-elles présager d'un renouvellement de la convention au terme des 5 années de la première convention (cf. PM 2021-11, p. 6) ?
5. Si oui :
 - | quels sont pour la Municipalité les critères pour un renouvellement de la convention ?
 - | quand cette convention devra-t-elle être renouvelée ?
 - | quand le Conseil communal sera-t-il appelé à se prononcer ? »

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, répond de la manière suivante aux questions posées par l'interpellateur :

1. ***Quel est le montant du contrat avec Vélospot : CHF 55'000.- comme rappelé par la Municipalité dans sa communication du 28 juin dernier ou CHF 60'000.- comme inscrit au budget depuis 2023 ?***
2. ***Si le montant de CHF 55'000.- est confirmé. A quoi ont été destinées les différences relevées avec les montants apportés dans les rapports de gestion pour le compte 111.376.10 sur les années 2021 (CHF 59'889.-, soit : 8.98%), 2022 (CHF 59'235.-, soit : +7.70%), et 2023 (CHF 59'235.-, soit +7.70%).***

Réponse 1 et 2. Le montant du contrat avec Vélospot est de CHF 55'000 hors taxes (donc +7,7% en 2021, 2022 et 2023). La Municipalité a également acheté 3 abonnements pour le déplacement sur le temps de travail des collaborateurs en 2021, au lancement du programme. Elle y a renoncé par la suite.

Ajoutons enfin que lors des négociations, la Municipalité a obtenu un rabais commercial de CHF 10'000.- sur la facture 2024, ce qui porte cette facture à CHF 48'645.00.

3. La Municipalité a-t-elle connaissance des fréquentations par abonnements annuels et cartes journalières précise du système Vélospot ? Si, oui, quelles sont-elles ?

Oui. Les chiffres pour l'année 2023 sont les suivants :

- | 243 trajets au total
- | 69 utilisateurs différents
- | Les stations les plus utilisées sont :
 - o La gare CFF
 - o Chemin de Pré-d'Emoz
 - o Aigle – Grand-Chêne
 - o Rue du Collège
 - o Place du Marché

Ces chiffres confirment la non-satisfaction de la Municipalité communiquée par S. Montangero le 28 mai 2024 au Conseil communal et la demande expresse effectuée auprès du prestataire, qui entretemps a fusionné avec Publibike, de propositions de mesures complémentaires rapides, faute de quoi le contrat serait résilié à l'échéance.

4. Les dernières discussions avec les propriétaires de Vélospot, laissent-elles présager d'un renouvellement de la convention au terme des 5 années de la première convention (cf. PM 2021-11, p. 6) ?

La décision de prolonger ou non le contrat, n'est pas tranchée, la Municipalité n'étant comme relevé précédemment pas satisfaite des résultats, mais souhaitant donner une dernière chance à cette mesure de mobilité active.

Les dernières discussions avec le prestataire se sont ainsi concentrées sur le déploiement des mesures complémentaires afin d'augmenter l'offre, par exemple de repenser l'ensemble des emplacements des stations pour favoriser les « sauts de puce » intramuros pour des personnes n'ayant pas de vélo ou ne voulant pas le prendre.

Le tout couplé avec des actions de promotions auprès de certains public-cibles, par exemple les enseignant.e.s qui doivent officier tant sur le site de la Planchette que celui du centre-ville, et une publicité générale.

Tout cela doit permettre de vérifier s'il y a une réelle demande de la part des habitants et des pendulaires. Ou non. Et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

Dans cette optique d'un potentiel « oui », voici les réponses complémentaires.

┆ Quels sont pour la Municipalité les critères pour un renouvellement de la convention ?

Principalement les statistiques d'utilisation des vélos et leur évolution, attendu qu'il s'agit une opération qui doit avoir pour but un transfert modal, de la voiture au vélo.

┆ Quand cette convention devra-t-elle être renouvelée ?

Le contrat est entré en vigueur lors de la première mise en service le 1er juin 2021 et se termine le 1er juin 2026. Une résiliation par lettre doit être adressée dans un délai de 6 mois avant l'échéance (1er décembre 2025). Dans le cas contraire, il se renouvelle tacitement d'année en année et non de 5 ans en 5 ans.

┆ Quand le Conseil communal sera-t-il appelé à se prononcer ?

Le contrat est du ressort de la Municipalité, c'est elle qui peut le résilier ou le prolonger. Le Conseil communal quant à lui reste bien entendu souverain en termes d'attributions budgétaires, pour autant que cela ne contrevienne pas à des engagements pris.

En conclusion, la Municipalité est déterminée à ne poursuivre cette opération que si elle est couronnée de succès et fait sens écologiquement, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Elle s'est fixée comme délai de décision, la réception des statistiques à l'été 2025 pour trancher sur la poursuite ou non du contrat.

La discussion est ouverte :

M. Philippe **KAPPELER** (EA) revient sur une question qu'il avait posée il y a plusieurs années lors d'une discussion sur le sujet, à savoir le degré de satisfaction mesuré. Il souligne que M. le Municipal utilise la même phrase : « en fonction de la satisfaction ». D'après un calcul rapide qu'il a effectué, le coût de la course reviendrait à CHF 237.-, ce qui rendrait le service plus cher que le taxi. Il demande donc si M. le Municipal pourrait être un peu plus précis que lors des discussions d'il y a trois ou quatre ans. Il souhaite savoir si un

montant ou un nombre de courses doit être validé pour évaluer la poursuite ou l'arrêt de Vélospot, car pour lui, le terme « bien » ne veut rien dire.

M. Stéphane **MONTANGERO** répond que ce qui transparait dans la réponse de la Municipalité, c'est qu'il faut, à présent, qu'il y ait un changement significatif. En d'autres termes, si les statistiques prenaient vraiment l'ascenseur, cela justifierait de continuer et indiquerait que les mesures qui ont été prises, notamment le fait de repenser le déploiement du réseau pour ces « sauts de puce », ont porté leurs fruits. Et si ce n'est pas le cas, si cela augmente un tout petit peu, à ce moment-là, la Municipalité en tirera les conclusions.

M. Philippe **KAPPELER** remercie M. MONTANGERO pour ses explications.

M. Samuel **OBI** (les Verts) affirme que parmi la soixantaine d'utilisateurs, il est l'un d'eux. Il a effectué à Aigle, un ou deux trajets, mais en écoutant les chiffres, il se rend compte qu'il a coûté très cher et apparemment, ce n'était pas la bonne solution !! Ayant pris un abonnement, il peut l'utiliser sur son lieu de travail à Sierre où un modèle similaire est en place : la gare est assez éloignée des activités économiques et son employeur a contribué à l'abonnement. À Sierre, il constate que les trajets sont utilisés régulièrement, même pour certains utilisateurs tous les jours, qui se déplacent de la gare jusqu'à leurs entreprises proches du Rhône. Il suggère donc que la Municipalité entre en discussion avec des entreprises et avec Vélospot pour plus de stations à disposition. D'autre part, M. OBI souligne que, malgré son abonnement à Aigle, il ne peut pas utiliser ce vélo, car son quartier ne dispose pas de station à proximité. Il s'agit d'une vraie lacune, en particulier dans les quartiers éloignés comme le Cloître ou Fontanney. Actuellement, il doit se déplacer plus de 500 mètres pour prendre un vélo dans une station et il pense que c'est l'une des raisons de l'échec.

M. Stéphane **MONTANGERO** répond que la Municipalité avait, dès le début, demandé à l'entreprise Velospot de prendre contact avec des entreprises, de faire en sorte qu'il y ait un certain nombre d'emplacements et elle a effectivement essayé de lui donner un petit coup de pouce. Mais elle ne peut pas complètement se substituer à cette entreprise et ne peut pas faire le travail à sa place. Toutefois, il assure avoir pris bonne note des remarques de M. le Conseiller S. OBI. Ensuite, la Commune a examiné si certains quartiers pouvaient être mieux desservis dans le « remaniage » de ce réseau. Avec une touche d'humour, M. MONTANGERO ajoute que, si une station était installée dans le quartier de M. OBI et qu'il parvenait à convaincre six autres utilisateurs potentiels, cela porterait le nombre d'usagers de 69 à 75, ce qui serait assez fantastique.

M. Philippe **BELLWALD** remercie M. le Municipal S. MONTANGERO pour ses réponses, ainsi que ses deux collègues pour leurs questions pertinentes et qu'il avait en tête. Cependant, il souhaite adresser une dernière question à la Municipalité : chaque année, CHF 55'000.- sont mis à disposition pour un système Velospot qui compte aujourd'hui 40 unités qui, d'après ce qu'il a pu contrôler, sont pratiquement toutes électrifiées. Quand il a vu le prix de l'abonnement pour l'utilisation d'un vélo, il est tombé par terre ; il s'est demandé qui voulait mettre CHF 200.- par an pour l'utilisation d'un vélo, auquel s'ajoutent des frais pour les minutes de courses après les 15 premières gratuites. Donc au final, c'est un moyen de locomotion extrêmement cher. Il se demande si c'est vraiment quelque chose qui va décoller, parce que ces tarifs lui semblent vraiment prohibitifs.

M. Stéphane **MONTANGERO** explique que le but des 15 minutes est de faire ces fameux « sauts de puce » qui sont facilement réalisables dans ce laps de temps. Concernant les tarifs, il reconnaît qu'ils sont assez élevés, mais il s'agit d'un marché, d'une entreprise qui a décidé d'un tarif. La commune contribue déjà à hauteur de CHF 60'000.-, ne peut pas subventionner plus pour que le tarif soit encore plus bas. Elle a donné toutes les chances à ce projet et une analyse sera faite, mais ce qui est certain, s'il n'y a pas une tendance nette avec une hausse massive, elle en tirera les conséquences.

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) estime que ces échanges débouchent sur une problématique plus large qui est le développement de la mobilité à Aigle. Des efforts ont été faits sous gare, mais certains endroits sont encore actuellement peu développés. Il apprécie la qualité des débats qu'il y a aujourd'hui. Pour que la commodité puisse avancer, il faut une qualité de débat de ce type-là, c'est-à-dire où tous les besoins, toutes les craintes des uns et des autres puissent s'exprimer. Que les spécialistes de la question, qu'ils soient de droite ou de gauche, se rejoignent pour pouvoir avoir des débats de qualité au sein de ce Conseil. Bien qu'il s'éloigne un peu du sujet, il voulait saluer ceci, car il a apprécié la qualité des débats extrêmement constructifs au début de la législature. Il a entendu des débats lors de la précédente législature qui ne lui faisaient pas envie.

Dernièrement, il admet avoir eu peur que se crispent les positions et que ce Conseil n'arrive plus à débattre de manière constructive. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Chaque intervention est extrêmement intéressante, pas répétitive, et il espère que cela continue ainsi.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4.6 INTERPELLATION DE M. PH. BELLWALD (EA) INTITULÉE : "AUGMENTATION DE LA TAXE COMMUNALE SUR L'ÉLECTRICITÉ ?"

La teneur de l'interpellation est la suivante :

« Sous le titre « Tarifs vaudois de l'électricité – Mieux à Lutry, pire à Aigle » un article de 24 Heures du 24 septembre dernier nous éclaire sur les tarifs de l'électricité qui seront applicables en 2025 dans les communes du canton, et à Aigle en particulier.

Bien que le prix de l'électricité à proprement parler va baisser de 10% en moyenne en Suisse en 2025, après deux dernières années de hausses vertigineuses, les habitants d'Aigle vont devoir subir la plus forte hausse du prix de l'électricité du canton !

Cette hausse sera de 2,3% à 30,2 ct/kWh. Comme mentionné dans le même article : « Le tarif de l'électricité comporte trois composantes le prix de l'énergie à proprement parler, le timbre d'acheminement, et les taxes. (...) les deux premières sont identiques pour l'ensemble du réseau de Romande Energie, mais la 3ème peut varier en fonction des communes. (...). Pour Aigle, (...) ces taxes ont été multipliées par trois depuis l'année dernière, selon L'EiCom* ».

Pour rappel, les habitants d'Aigle se sont massivement opposés à toute augmentation de la taxe communale sur l'électricité lors la votation populaire du 11 mars 2023 à la suite du dépôt d'un référendum demandant l'invalidation d'une décision du Conseil.

Dès lors, je demande à la municipalité de nous renseigner en détail pourquoi, de combien (en valeurs absolue et relative) et à quels desseins les taxes communales ont été multipliées par trois depuis »

La discussion est ouverte :

M. Philippe **BELLWALD** (EA) considère que M. le Municipal S. MONTANGERO a répondu à cette interpellation en début de séance, ce dont il le remercie. Cependant, il souhaite poser une dernière question : à combien s'élèvera le prix du kWh l'année prochaine ?

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, confirme que les taxes n'ont pas bougé. Concernant les tarifs, c'est la loi du marché qui s'applique. À Aigle, la taxe prélevée restera fixée à 1,92 ct/kWh, comme l'année précédente.

M. Philippe **BELLWALD** explique qu'avant de préparer cette interpellation, il est allé consulter le site de l'EiCom et a constaté que le tarif est constitué de plusieurs éléments : le prix de l'électricité, les taxes et les émoluments. Pour le prix de l'énergie, il y a trois composantes : 1) le timbre et l'acheminement – 2) les taxes (qui sont identiques sur tout le réseau Romande Energie – 3) les taxes communales qui varient selon les communes. En contrôlant sur le site de l'EiCom, il a relevé que seules les taxes communales diffèrent, c'est pour cette raison qu'il s'est permis de poser cette question.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

5. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

5.1 POINT DE SITUATION GÉNÉRAL SUR LES INTERVENTIONS EN ATTENTE PAR LA MUNICIPALITÉ

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Question de M. Samuel **OBI** (les Verts) :

Concernant les horaires de bus pour le transport des élèves qui se rendent à l'école, les changements d'horaire prévus à partir du 15 décembre 2024 posent problème aux élèves de 7P, 8P. Ils n'auront plus de lignes de bus pour les amener à la place du Marché pour les cours qui commencent à 13h05 au Collège. Il demande s'il ne serait pas possible de prolonger le bus 103 ou 106, comme cela se fait le matin à 08h20 avec la ligne 102, ou de décaler le début des cours de 10 minutes pour que les enfants puissent se rendre à l'école en bus, conformément à la volonté d'encourager leur usage.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, répond qu'elle s'est particulièrement attardée sur la situation des élèves de 1P à 4P, étant donné que les autres Aiglons habitent à moins de 2,5 km de leur lieu d'enclassement. Elle précise cependant que cela n'empêche pas de pouvoir encore faire des modifications pour le prochain changement d'horaire en décembre. Elle se dit prête à discuter avec M. OBI pour identifier les modifications nécessaires et s'engage à le faire d'ici le mois de décembre.

Question de M. Marc-Olivier **DRAPEL** (PLR) :

M. DRAPEL revient sur la communication municipale concernant le bâtiment du Moulin Neuf, évoquant les soucis mentionnés dans la presse. Il souhaite savoir ce qu'il en est des locataires, notamment la bonne dizaine d'artistes utilisant des lieux de répétition, des ateliers, etc. Il demande si un plan B est envisagé pour ces locataires à court ou moyen terme et s'il y a eu des discussions avec ces gens-là.

M. Fabrice **COTTIER**, Municipal, répond qu'il s'agit d'un sujet très sensible. Lors de la visite du 31 octobre, la Municipalité a largement ressenti le gros soulagement dans la réaction des locataires lorsqu'ils ont su que le bâtiment n'allait pas être fermé ce jour-là. La commune attend une décision de la justice concernant un éventuel ordre de fermeture. S'il faut fermer ce bâtiment, la Municipalité devra faire exécuter cet ordre, mais elle s'efforcera de le faire dans les meilleurs délais possibles. Si les locataires doivent partir, ils devront partir. La Municipalité trouvera un arrangement avec eux pour qu'ils n'aient pas, du jour au lendemain, à évacuer les lieux. Le vrai problème réside dans la situation des locataires, car la Municipalité ne veut pas les mettre à la porte sans préavis et sans solution pour se reloger. Si le propriétaire faisait les choses comme il devrait le faire, ils pourraient rester. Mais si ce n'est pas le cas, une exécution forcée aura obligatoirement lieu, mais toujours avec un délai pour les locataires.

Question écrite de Mme Anne **CROSET** (EA)

« Fascisme et démocratie sont-ils compatibles à Aigle ? Quelle est la position de M. le Syndic ?

J'ai été fort surprise, en tant qu'élue libérale et ancienne présidente du Conseil, d'apprendre que plusieurs Conseillers s'étaient arrogé le droit d'intimider, d'insulter, de menacer un comité de commerçants engagés dans une collecte de signatures – signatures ne faisant que demander un nombre correct de places de parc au Centre-Ville. Permettez-moi de vous dire qu'en démocratie, de telles menées terroristes sont inadmissibles. Je rappelle ici que nous avons promis, nous, Conseillers, de « veiller au respect de la Constitution fédérale et de la Constitution du Canton de Vaud ». Or ces deux textes garantissent expressément aux citoyens la liberté d'opinion et la liberté d'expression.

De plus, les Conseillers ont également promis de « veiller au maintien de l'ordre public et d'avoir, dans tout ce qu'ils entreprendront, la vérité et la justice devant les yeux ». Curieuse façon donc, que d'honorer son serment en harcelant et en intimidant, par le biais des réseaux sociaux, des concitoyens qui exercent leurs droits politiques en toute légalité.

C'est pourquoi, M. le Syndic, je m'adresse à vous afin de connaître votre position et votre appréciation de la situation concernant les dérapages dont vous connaissez les auteurs :

Cautionnez-vous les agissements des Conseillers ?

Les avez-vous enjoins à davantage de respect à l'égard de leurs concitoyens et du cadre légal et constitutionnel ?

Je vous demanderai de bien vouloir répondre par écrit ».

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic est pour le moins surpris de cette intervention qu'il reçoit à l'instant. Il estime que les mots sont forts et graves, de même que les injonctions et les dénonciations. Cette question lui est adressée alors qu'il n'a pas les pouvoirs que Mme CROSET semble lui attribuer, d'autant plus qu'il représente son Collège. Comme tout le monde le sait, M. le Syndic est quelqu'un d'extrêmement collégial et la Municipalité, au sens large, doit pouvoir avoir des positions qu'il doit défendre, représenter. Ces questions lui étant posées directement, il ne pourra y répondre qu'au nom de la Municipalité de la manière suivante :

Cautionnez-vous les agissements des Conseillers ?

M. DEVAUD relève que Mme CROSET indique qu'il aurait connaissance de ces agissements. Comme beaucoup, il parcourt les réseaux sociaux, mais il ne fait ni captures d'écran, ni photos et il ne mémorise pas tellement ce qu'il s'y passe. Par définition, ces réseaux sociaux sont publics et ce qui se dit sur la place publique relève de la seule responsabilité de ceux qui interagissent dans ces éléments-là.

Il rappelle qu'il existe des lois qui protègent ces choses-là et si une personne se sent " intimidée, insultée ou menacée », qu'elle dépose une plainte pénale et qu'elle démontre les agissements de l'une ou l'autre des personnes. Contrairement à ce qui a été écrit, il n'est pas magistrat, mais pour le coup, ce sera réellement un magistrat qui se positionnera sur ces possibles débordements. À titre personnel, il estime que des débordements ont eu lieu, mais ce n'est pas à lui de les juger dans ce cadre-là. Il ne peut donc pas répondre à la question de savoir s'il cautionne les agissements, car ce n'est pas son rôle et il n'a pas de position à avoir là-dessus.

Les avez-vous enjoins à davantage de respect ?

Par définition, cette question découle directement de la première. Personnellement, il a toujours rappelé à qui que ce soit, de gauche comme de droite, d'ici ou d'ailleurs, dans de telles ou telles positions, de toujours chercher à avoir le maximum de respect, le maximum de bienveillance. Par ses convictions personnelles, il cherche vraiment à favoriser la maîtrise de soi et à avoir des échanges intelligents, dans un monde assez difficile. Il souligne que la Ville cherche à pouvoir contenir les débordements s'il y en a. À titre d'exemple, il mentionne les échanges récents avec deux représentants de la presse qui lui ont demandé son bilan pour 2024, les projets et les défis à titre personnel pour 2025. M. DEVAUD a répondu que son défi humain jusqu'à la fin de la législature est d'arriver à rassembler la population, de la rassembler aussi autour de projets qui vont animer la Ville, la mobiliser avec ses citoyens et ses associations. Ce n'est pas du blabla politique, c'est sincère. Bien que la Municipalité en a un peu marre de ces travaux, marre de ce développement qu'elle maîtrise globalement avec les partenaires, elle veut pouvoir apaiser la Ville pour "rendre Aigle merveilleux à nouveau".

En tant que démocrate attaché aux valeurs de séparation des pouvoirs, M. le Syndic rappelle que, par définition, il est invité ce soir à cette séance, où le Conseil est dirigé par le bureau et respectivement par son président qui dispose d'un certain nombre de compétences, de police aussi. Si des agissements ont lieu entre Conseillers, il ne peut qu'enjoindre à interpellé aussi le bureau du Conseil communal pour qu'il remette à

l'ordre l'un ou l'autre de ses membres.

Question de Mme Anny **HERTIG** (EA) :

Mme HERTIG souhaite connaître les résultats des travaux du réservoir de Fontanney. Deuxièmement, elle demande quelles sont les rentrées d'argent générées par le parking des Glariers depuis qu'il est devenu payant. Enfin, elle se questionne sur une éventuelle modification des tarifs d'abonnement.

M. Grégory **DEVAUD**, concernant la deuxième question, ne donne pas de réponse directement et encourage Mme HERTIG à adresser sa demande écrite à la Municipalité qui pourra analyser la question et donner une réponse soit immédiatement, soit lors d'un prochain Conseil. En ce qui concerne le réservoir de Fontanney, s'il s'agit de l'ancien, il annonce que la Municipalité a fait une visite sur place ce printemps avec la commission de gestion et la commission des finances qui ont eu tout loisir de vérifier le coût final de l'aménagement de cet ancien réservoir.

Question de M. Michel **CLAUDEL** (PSA) :

M. CLAUDEL, considérant que la Municipalité est très prévoyante, aimerait savoir, en cas d'annonce de fermeture de la Poste à Aigle, comment elle va réagir avec la population qui se retrouvera devant le fait accompli. La Poste ferme et personne n'a rien à dire. Les communes ne peuvent-elles pas réagir avant ? M. CLAUDEL exprime également son inquiétude sur les conditions de travail, car les employés vont très mal, ils tombent les uns après les autres et personne ne peut rien y faire, parce qu'ils ne sont pas soutenus. Il se demande ce que la population pourrait faire pour cela.

M. Grégory **DEVAUD** répond qu'à sa connaissance, aucune fermeture de la Poste d'Aigle n'est planifiée. Cet office a été complètement rénové et inauguré cette année, ce qui paraîtrait assez surprenant, qu'une entité en tant que privée investisse assez massivement dans son outil de travail pour le fermer quelques mois ou années après. Il ne connaît pas le plan de bataille de la direction de la Poste, mais il constate simplement que dans les dernières annonces, la Poste d'Aigle n'est pas du tout concernée. Même des postes plus petites, dans des localités moins peuplées, ne semblent pas non plus être concernées. Cela constitue un bon espoir. Il rappelle que pour une commune du chef-lieu du district, il est essentiel de maintenir sa poste avec ces attributions, étant entendu que la nature des activités de travail est révolue, comme dans toute activité professionnelle.

M. Michel **CLAUDEL** remercie M. le Syndic pour sa réponse, mais précise qu'il n'a pas affirmé que la Poste allait fermer. Sa question portait sur la stratégie de la Commune dans le cas où une telle fermeture devait se produire. Ensuite, toutes les petites postes ferment les unes après les autres, mais les places devant la poste à Aigle sont toujours plus petites et cela devient compliqué d'aller à la poste. Il raconte avoir dû acheter une trottinette, faute de pouvoir se garer et constate que cela pousse les gens à aller à Monthey, où le stationnement est plus pratique.

Question de M. Philippe **BELLWALD** (EA) :

M. Philippe **BELLWALD** revient sur la question de la correction fluviale de la Grande-Eau, effleurée par M. Le syndic dans sa longue liste des dossiers en cours. Il s'inquiète de l'avancement des études qui, s'il comprend bien, relève de la compétence du Canton. Il voudrait rappeler ici que ce printemps, le Rhône a subi d'énormes débordements en Valais, Aigle a passablement été épargné et d'autres endroits en Suisse ont été inondés. Tout le monde a certainement à l'esprit les dernières pluies torrentielles dévastatrices qui ont eu lieu à Valence, en Espagne. Aussi, il demande si la Municipalité a entrepris de pousser un peu le Canton pour que ce projet-là soit terminé, et que les travaux puissent commencer avant ceux de l'EEG, qui devraient être effectués après que les travaux de la Grande-Eau aient été réalisés.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic est très attaché à la protection des biens et des personnes, notamment par des travaux d'entretien fluviaux en particulier sur le Rhône. Il a suivi ce dossier dans ses débuts et durant dix ans avant que son collègue M. Jean-Luc DUROUX ne prenne le relais en tant que représentant de la commune, il y a un peu moins de quatre ans. Bien qu'il n'ait pas les informations finales, précises et détaillées sur cet objet, il confirme que la Commune a vraiment travaillé à engager le Canton à avancer sur cette dernière phase de

travaux de correction fluviale de la Grande-Eau. Au printemps 2023, le projet était presque à bout touchant, avec un type de correction, puis un certain nombre d'adaptations ont été apportées par rapport à la manière de corriger ce cours d'eau. La Commune était également intéressée et s'est engagée à pouvoir travailler à faire mieux que juste, comme endiguer, creuser ou surélever les digues, avoir un espace plus ludique, plus social, comme cela se fait dans beaucoup de villes, répondant ainsi au postulat de M. le Conseiller A. FAVRE. Il mentionne un exemple qui a été vu et cité sur les hauts de Bellinzona, où le cours d'eau a eu tendance à déborder. Des ouvrages de qualité ont été réalisés et ils ont cherché à compléter l'étude qui a été faite avec un modèle plus adapté à la population.

M. le Syndic ajoute que les deux responsables de projet sont partis à la retraite à un mois d'intervalle, soit le chef de service et son adjoint en charge de ce projet. Leur successeur a également rencontré des soucis de santé difficiles, générés par un COVID long. Désormais, selon les dires du Conseiller d'Etat, il est aujourd'hui à nouveau opérationnel et l'objectif est que ce dossier puisse remonter sur la pile, car il a déjà trop traîné. Les financements cantonaux pour les entreprises de correction fluviale, intégrés dans le crédit-cadre, imposent en principe, une exécution dans un délai de 10 ans. Il faut donc pouvoir aller de l'avant pour engager les mesures. Mais il a quand même bon espoir qu'au cours des 18 prochains mois, puisse voir les travaux se réaliser et dans les 6 à 12 mois, voir des procédures qui avancent.

M. DEVAUD souligne qu'il reste à déterminer si le projet nécessitera une mise à l'enquête ou s'il s'agira simplement d'attribuer des lots aux entreprises, mais il faut pouvoir avancer sur ce dossier. Il propose que son collègue municipal puisse donner des indications plus précises sur l'avancement de ce dossier, soit lors du Conseil en décembre, soit en mars prochain. Tout est mis en œuvre pour le Rhône, dossier particulièrement important. En témoigne sa présence sur le terrain tout le dimanche ; ce n'est pas plaisant, c'est du boulot et c'est surtout une appréhension de voir se passer des événements similaires à ceux survenus à Sierre, où malgré l'absence de blessés, les dégâts sur les biens furent colossaux. Alors même que les solutions sont connues et que toutes les parties prenantes associées de ce dossier s'étaient mises d'accord pendant plus de 20 ans sur cette correction du Rhône, le moment est venu aujourd'hui de passer à l'action pour protéger les biens et les personnes.

Avant de clore la séance, **M. le Président** rappelle la présentation de M. le Syndic sur les cinq ans de travaux à venir avec les TPC.

Il annonce également que le caveau de la Municipalité est ouvert pour les intéressés à prendre un verre à la fin de la séance.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président Jean-François **CROSET** clôt la séance à 22h00.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Jean-François CROSET

La secrétaire :
Véronique DELADOEY